

LES ARCHERS DE DINARD

AUTORISATION PARENTALE – PRISE EN CHARGE ET SORTIE DES MINEURS

1 EXEMPLAIRE POUR LE RESPONSABLE LEGAL

1 EXEMPLAIRE POUR LE CLUB

Nom du mineur : _____

Date de naissance : _____

Nom et prénom du responsable légal : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

1. Autorisation de pratique

Je soussigné(e), responsable légal du mineur ci-dessus, **autorise** mon enfant à pratiquer le tir à l'arc au sein du club « Les Archers de Dinard » affilié à la FFTA, il bénéficie de la sorte de l'assurance fédérale.

Mon enfant a passé une visite médicale de non contre-indication et le certificat a été remis au responsable du club.¹

Mon enfant a rempli le questionnaire de santé et a répondu non à toutes les questions.¹

2. Autorisation de prise en charge

J'autorise les encadrants du club à prendre en charge mon enfant pendant les horaires officiels des cours et entraînements. JOURS et HEURES : MERCREDI de 14 heures à 15h30 ; Hors vacances scolaires

3. Prise en charge

La prise en charge du mineur par le club débute à l'heure de la séance, lorsque le mineur est remis à un encadrant dans les locaux (COSEC 1° étage) ou sur le terrain d'entraînement de Port Breton.

Les représentants légaux s'engagent à récupérer le mineur immédiatement à l'issue de la séance, sauf autorisation écrite de départ autonome.

Le club n'assure aucune garderie avant ou après les horaires d'entraînement.

Tout départ anticipé d'un mineur est interdit sauf accord exprès des représentants légaux et validation d'un encadrant.

En cas de départ volontaire du mineur malgré les consignes des encadrants, les représentants légaux en seront immédiatement informés. La responsabilité du club cesse à compter du départ effectif du mineur hors de l'enceinte sportive.

Le non-respect répété de ces règles pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

4. Sortie des mineurs

Le club assure la responsabilité et la surveillance du mineur **uniquement pendant la période où il est sous sa garde**, c'est-à-dire entre la prise en charge par les encadrants et la restitution aux parents ou à la personne autorisée.

Le mineur **ne peut quitter la séance avant l'heure** sans autorisation écrite du responsable légal.

En cas de départ volontaire du mineur **contre les consignes du club**, les dispositions suivantes s'appliquent :

1. Le club informe immédiatement les parents (Téléphone, SMS et mail) et rédige une fiche d'incident.

¹ Rayer la mention inutile

2. La responsabilité du club cesse à l'instant où le mineur quitte l'espace d'activité, conformément aux principes de responsabilité civile (Code civil art. 1240 à 1242).
3. Cet acte constitue un **manquement grave** pouvant entraîner une exclusion temporaire ou définitive.
4. Le club ne peut en aucun cas retenir physiquement un mineur (Code pénal art. 224-1).

4. Sortie du mineur (cocher une option)

☐ **Mon enfant ne doit pas quitter le club seul.**

Il doit être récupéré par un parent ou une personne autorisée.

☐ **J'autorise mon enfant à quitter le club seul à la fin des séances.**

(Autorisation valable uniquement à l'heure officielle de fin de cours.)

☐ **J'autorise mon enfant à quitter le club seul en cas de demande exceptionnelle,** après appel ou message de ma part.

4. Personnes autorisées à récupérer le mineur

Nom / Prénom / Téléphone : _____

5. Déplacements

Mon accord sera sollicité pour des déplacements à des rencontres ou compétitions adaptées à son âge.

6. Blessure ou accident

En cas de blessure ou d'accident, j'autorise le responsable du club ou l'encadrant à contacter les services d'urgence et à prendre les décisions qui s'imposent dans les plus brefs délais.

7. Engagement des parents ou des responsables légaux

Je reconnais avoir pris connaissance du **Règlement intérieur – Accueil et encadrement des mineurs** et des dispositions ci-dessus et m'engage à le respecter.

Fait à _____, le _____

Signature du responsable légal : Nom Prénom

(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)

AUTORISATION PARENTALE – DROIT A L'IMAGE

J'autorise ou Je refuse ²

- Que mon enfant puisse être pris en photo ou filmé lors des activités ou manifestations organisées par le club.
- Que ces images ou vidéos soient utilisées à des fins de communication (affiche, presse, magazine, DVD, newsletters, etc.)

Fait à _____, le _____

Signature du responsable légal : Nom Prénom

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), je peux demander l'accès, la rectification ou la suppression de mes données en contactant le club. Concernant les données conservées par La FFTA à charge pour moi de les contacter. Les données collectées par le club le sont pour suivi administratif et conservées 3 ans.

² Rayer la mention inutile